

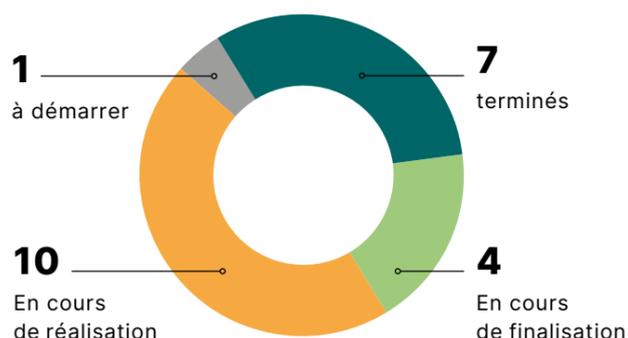
ÉTAT D'AVANCEMENT À MI-PAROURS (2024)

Ce document propose un bilan intermédiaire du Plan d'action Biodiversité 2019-2030, qui a pour objectif de renforcer la biodiversité dans le canton. Axé sur les interventions de l'État, il comprend 13 mesures concrètes et 22 projets pilotes. Si ces actions montrent des effets positifs, il demeure indispensable de poursuivre les efforts pour enrayer la perte de biodiversité.



MESURES	ÉTAT D'AVANCEMENT			QUELQUES CHIFFRES	
	2019	CIBLE 2024	CIBLE 2030		
Protection et renforcement de la biodiversité sur les surfaces de l'état				6 sites et bâtiments administratifs certifiés Nature & Economie	
Sécurisation des surfaces de valeur pour la biodiversité par l'aménagement du territoire				1 géoportail pour la planification de l'infrastructure écologique	
Maintien et promotion de la biodiversité en zones agricoles				4 nouveaux plans d'eau en zone agricole (=2'500 m ²)	34 hectares pour la flore rare favorisant les cultures
Maintien et promotion de la biodiversité en forêt				2'000 hectares de nouvelles réserves forestières (pour un total de 5'154 ha)	470 hectares de nouveaux îlots de senescence
Maintien et promotion de la biodiversité des lacs et cours d'eau				~30 km cours d'eau prioritaires renaturés	1ère renaturation de rive de lac (Dorigny)
Maintien de la biodiversité dans les carrières et gravières pendant et après leur exploitation				14 certifications natures	5 buttes pérennes à hirondelles de rivage
Maintien et mise en réseau des biotopes et des espèces				2 nouvelles décisions de classement pour protéger des sites naturels	9 sites naturels protégés revitalisés
Conservation et développement de la biodiversité dans l'espace bâti				42 communes ont mis à l'inventaire leurs arbres remarquables	1'108 arbres / arbustes plantés
Conservation et renforcement de la biodiversité le long des routes cantonales				200 personnes formées / sensibilisées à la biodiversité	3'000 km de talus de route inventoriés
Renforcement du thème de la biodiversité dans l'enseignement obligatoire				10 nouveaux kits pédagogiques pour des aménagements nature	7 projets nature subventionnés
Monitoring de la biodiversité				250 espèces prioritaires suivies	200 spécialistes impliqués
Actualisation et mise en cohérence du cadre légal				1 nouvelle loi nature et son règlement d'application (LPrNP)	
Suivi de la mise en oeuvre, optimisation de la gestion et échanges de données				1 plateforme web pour suivre l'avancement de ce Plan d'action	

PROJETS PILOTES - ÉTAT D'AVANCEMENT



QUELQUES CHIFFRES

140 kg
de graines vaudoises récoltées

La disponibilité en graines d'origine locale pour ensemercer des prairies diversifiées/fleuries est aujourd'hui extrêmement limitée. Ce projet pilote vise à tester la faisabilité de constituer les stocks de graines issues de la flore vaudoise, dans une optique de conservation du patrimoine génétique.

2
aménagements pour protéger les écrevisses indigènes

Pour préserver l'écrevisse à pattes blanches, espèce indigène fortement menacée, deux barrières à écrevisses ont été installées sur le Boiron de Morges et sur le Grenet afin de bloquer la remontée de l'écrevisse signal, espèce invasive et souvent porteuse de la peste de l'écrevisse.

30
pylônes électriques assainis pour protéger les Grands-ducs

L'assainissement des pylônes vise à réduire les risques d'électrocution pour le Hibou Grand-duc, une espèce sensible et protégée. En adaptant les infrastructures électriques, cette mesure contribue à sécuriser son habitat et à favoriser sa présence durable dans le canton.